

# Comment financer une reprise d'études ?

## Qui contacter en fonction de son statut ?

Certaines formations de l'UPPA sont accessibles en alternance : contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Vous projetez de reprendre vos études et vous vous interrogez sur les modalités de financement ? Retrouvez ci-dessous les liens vers les dispositifs existants. **Contactez-nous pour en savoir plus sur la faisabilité de votre projet et les délais à respecter.** Nous pouvons vous accompagner tout au long de vos démarches.



### Salarié

- Employeur (OPCO, Pro-A, plan de développement des compétences...)
- CPF
- Transitions Pro
- Auto-financement



### Demandeur d'emploi

- France Travail
- Région
- CPF
- Auto-financement



### Agent public

- Employeur (CNFPT...)
- CPE
- ANFH (fonction hospitalière)
- FIPHFP (si handicap)
- Auto-financement



### Indépendant ou dirigeant

- Fonds d'assurance formation (CFP) : FIF-PL, FAF-PM, Agefice, AFDAS, FAFCEA, Vivéa, Ociapit
- CPF
- Auto-financement



**Contact : Université de Pau et des Pays de l'Adour**

Direction Formation tout au long de la vie

[accueil.forco@univ-pau.fr](mailto:accueil.forco@univ-pau.fr)

Tél : 05 59 40 78 88